

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2020

La réunion se tient au siège social de la société Rue Nanon 98 5000 NAMUR.

La date de l'AGO a été annoncée par la lettre d'info et sur le site.

Les convocations ont été envoyées dans les délais requis par les statuts (Art. 23 des Statuts - envoi au moins 10 jours avant la date de l'AG) soit par email soit par la poste aux coopérateurs.

1. Constitution du Bureau

Vu les conditions sanitaires imposées par le Covid-19, l'assemblée a été organisée à distance et par courrier, chaque coopérateur étant invité à voter avant le 27/08 à midi (un coopérateur = une voix). Il n'y avait pas de procuration prévue, mais la possibilité de représentation pour les mineurs.

Toutes les informations requises en vue des votes demandés ont été envoyées aux coopérateurs via la convocation et sont également disponibles sur l'espace coopérateur du site, dans l'onglet AGO 2020. Une présentation vidéo des transparents habituellement présentés est également disponible dans cet espace coopérateur. Plusieurs questions ont été posées par les coopérateurs durant la période prévue à cet effet (avant le 17 août); ces questions et les réponses du Conseil d'Administration se trouvent également dans l'espace coopérateurs.

Information de la démission de Claudine Baudeaux de son mandat d'administratrice (reçu par courrier recommandé) en février 2020, avec effet immédiat.

L'assemblée compte 10 coopérateurs présents physiquement à 9 h 00. Les votes écrits envoyés à l'adresse email info@emissions-zero.coop et par courrier postal à EZ, rue Nanon, 98 à 5000 NAMUR ont été enregistrées par Giovanni Burlin. Les résultats des votes sont disponibles dans l'espace coopérateur du site et sont joints au PV de cette AG.

Aucun point à l'ordre du jour ne requérant un quorum spécial (voir art. 24 des Statuts), l'assemblée générale peut régulièrement se tenir et valablement délibérer.

Accueil par le président de séance : Jean Pilliez

Désignation de 2 scrutateurs : Giovanni Burlin, Georges Geury

Désignation d'un secrétaire de séance : Georges Geury

Administrateurs présents : Marc Installé, Jean Pilliez, Joseph François, Renaud Corbet et Emmanuel Mertens.

Emissions Zéro a reçu 92 votes valables. 3 formulaires de vote étaient non valides et 4 sont arrivés en retard.

2. VOTE 1 : Approbation du PV de l'Assemblée générale du 30 mars 2019

Résultat des votes : 92

OUI : 87

NON : 0

Abstentions : 5

Le PV de l'assemblée générale 2019 est approuvé.

3. VOTE 2 : Approbation des comptes annuels 2019

Résultat des votes : 92

OUI : 90

NON : 0

Abstention : 2

Les comptes annuels 2019 sont approuvés.

4. VOTE 3 : Approbation de l'affectation des frais de projet au fond spécifique

Résultat des votes : 92

OUI : 89

NON : 0

Abstention : 3

L'affectation des frais de projet au fond spécifique est approuvée.

5. VOTE 4 : Approbation de l'affectation du résultat et paiement pour le 30/09/2020

Résultat des votes : 92

OUI : 87

NON : 0

Abstention : 5

L'affectation du résultat et le paiement pour le 30/09/2020 est approuvée.

6.VOTE 5 : Approbation des ristournes pour la fourniture d'électricité

Résultat des votes : 92

OUI : 78

NON : 7

Abstention : 7

Les ristournes pour la fourniture d'électricité sont approuvées.

7. VOTE 6 : Election de Gaetan Schwarzbaum comme administrateur

Résultat des votes : 92

OUI : 85

NON : 0

Abstention : 7

Gaetan Schwarzbaum est élu comme administrateur.

8. VOTE 7 : Election de Xavier Gillon comme administrateur

Résultat des votes : 92

OUI : 86

NON : 0

Abstention : 6

Xavier Gillon est élu comme administrateur.

9. VOTE 8 : Décharge aux vérificateurs aux comptes 2019

Résultat des votes : 92

OUI : 91

NON : 0

Abstention : 1

La décharge est accordée aux vérificateurs aux comptes 2019.

10. VOTE 9 : Décharge aux administrateurs

Résultat des votes : 92

OUI : 89

NON : 0

Abstention : 3

La décharge est accordée aux administrateurs pour l'année 2019.

11. VOTE 10 : Désignation des vérificateurs aux comptes 2020

Michel Damay et Hérold Honoré se sont proposés.

Résultat des votes pour Michel Damay : 90

OUI : 72

NON : 1

Abstention : 17

Michel Damay est donc désigné comme vérificateur aux comptes 2020.

Résultat des votes pour Hérold Honoré : 90

OUI : 72

NON : 0

Abstention : 18

Hérold Honoré est donc désigné comme vérificateur aux comptes 2020.

Comme aucun coopérateur ne s'est présenté pour le poste de troisième candidat, il y aura donc 2 vérificateurs aux comptes 2020.

12. Divers

Néant.

13. Annexes

1/ Résultats des votes.

CORBET Renaud	PILLIEZ Jean	MERTENS Emmanuel
FRANCOIS Joseph	INSTALLLE Marc	

0

[illegible]